

Lettre hebdomadaire d'information de l'Autorité

A la Une



Edito

. Choisir son abonnement mobile : le bon rapport qualité / prix



Nouvelles des télécoms

. Conférence de presse: vers une consolidation dynamique du secteur
 . Le rapport public d'activité 2013 de l'ARCEP est disponible
 . Qualité des services mobiles : les résultats 2014
 . Marchés du haut et du très haut débit fixe : l'ARCEP adopte ses décisions de régulation pour la période mi-2014 – mi-2017
 . Jean-Ludovic Silicani auditionné par le Sénat
 . Mutualisation des réseaux mobiles : l'ARCEP est pour
 . Analyse des marchés de la téléphonie fixe : avis favorable de l'Autorité de la concurrence au projet de l'ARCEP
 . De nouvelles fréquences pour les faisceaux hertziens à haut débit



Collectivités territoriales

. L'ARCEP sur le terrain : visite d'un déploiement FttH en appuis aériens dans la Loire



Consommateurs

. Les tarifs de l'itinérance baissent à nouveau le 1er juillet



Secteur postal

. La réunion plénière du GREP s'est tenue cette semaine



France

. "Souveraineté télécoms" : la formation aux métiers du très haut débit devient une priorité



Ecosystème numérique

. "United Color of Dissent" : quand l'art intègre l'espace public pour interroger les citoyens sur la société et la politique



Interview vidéo

. Interview de Patrice Cochelin,

EDITO

Choisir son abonnement mobile : le bon rapport qualité / prix

Dans les années 60, en réponse à un journaliste qui s'étonnait qu'il n'y ait en France que 3 millions d'abonnés au téléphone, le ministre des Postes et Télécommunications lui répondit que le téléphone, c'était un luxe, et qu'il devait le rester ! Mais, beaucoup l'ont oublié, encore en 2007, un abonnement mobile avec 4h de communications (l'illimité n'existait pas encore) et un terminal de base, pouvait coûter plus de 50 euros par mois. C'était donc toujours un luxe pour beaucoup de Français.



Cette situation résultait de l'entente organisée par les opérateurs mobiles, visant à figer le marché mobile. Leurs marges, d'environ 50%, précisément celles de l'industrie du luxe, n'étaient pas réinvesties au rythme nécessaire pour assurer leurs obligations de déploiements 3G, puisqu'il a fallu, en 2009, que l'ARCEP les mette en demeure de rattraper leur retard.

La lourde sanction prononcée en 2005 par l'Autorité de la concurrence et la loi Chatel de 2008 visant à fluidifier le marché mobile étaient restées sans effet notable sur le niveau des prix pratiqués et sur les parts de marchés respectives des opérateurs. Dans ces conditions, il appartenait à l'Etat d'agir afin de « corriger » le marché mobile : le gouvernement décida alors d'attribuer la 4ème licence mobile et demanda à l'ARCEP d'organiser l'appel à candidatures.

L'animation concurrentielle attendue a été au rendez-vous, et les prix mobiles français, qui étaient, en 2007, supérieurs d'environ 25% à ceux des pays européens comparables, ont baissé entre 2011 et 2013 de 40% pour le grand public et de 20% pour les entreprises. Ils sont aujourd'hui légèrement inférieurs à la moyenne européenne.

Mais pour acheter un bien ou un service, l'utilisateur (particulier, entreprise ou administration) doit pouvoir faire un choix éclairé et, en particulier, évaluer le meilleur rapport qualité/prix. Certains privilégient le prix, d'autres la qualité de service. Encore faut-il qu'ils soient bien informés. Or le constat fait au cours de ces dernières années est que l'utilisateur dispose d'informations insuffisantes sur la qualité de service et privilégie donc le prix pour faire son choix.

C'est dans ce contexte qu'a été effectuée l'enquête dont les résultats ont été publiés cette semaine. Il s'agit de la 15ème enquête sur la qualité des services mobiles des opérateurs, qui a, plus que les années précédentes, mis l'accent sur les composantes essentielles d'un forfait mobile en 2014, à savoir la data, la voix et les SMS. Avec cette enquête, l'ARCEP veille donc à communiquer sur la qualité des réseaux mobiles des



Responsable Analytique Telecom & Technologie EMEA, et Xavier Buffon, Coordinateur Secteur Telecom EMEA, Standard & Poors



Ils ont dit

. Philippe Wahl, PDG du groupe La Poste



Le chiffre de la semaine

. 8 milliards

opérateurs et le ressenti des usagers, puisque plus de 90 000 mesures ont été réalisées sur le terrain, aussi bien dans des zones denses que rurales, avec différents terminaux. Les principaux résultats sont rappelés ci-dessous ([cf brève ci-dessous](#)).

Comme les questions posées par les parlementaires lors des récentes auditions de l'ARCEP au Sénat et à l'Assemblée nationale l'ont montré, les usagers ne peuvent se contenter d'une carte de couverture ou d'un débit 3G théorique. Ils souhaitent disposer d'un débit effectif suffisant pour passer un appel, envoyer un SMS, un mail ou des images. L'ARCEP s'emploie donc non seulement à vérifier la fiabilité des cartes de couverture mobile des opérateurs et à s'assurer du respect des obligations de déploiement des opérateurs, mais aussi à évaluer la qualité de service de leurs réseaux respectifs, ce qui participe à l'information des usagers.

Ils seront ainsi mieux éclairés pour faire leur choix avec plusieurs clefs en main : la couverture, le prix, la qualité de service.

Jean-Ludovic Silicani
Président de l'ARCEP



AGENDA

Le collège de l'ARCEP se réunit tous les mardis et tous les jeudis.

■ A venir

9 octobre

Colloque annuel de l'ARCEP - [Le programme](#)

2 juillet

L'ARCEP organise le deuxième GRACO technique de l'année - [Le programme](#)

■ Dans le rétroviseur

24 juin

Jean-Ludovic Silicani était l'invité d'Edwige Chevrillon sur BFMBusiness - [Revoir l'interview](#)

24 juin

L'ARCEP a tenu une conférence de presse à l'occasion de la publication du rapport annuel de l'ARCEP.

18 juin

L'ARCEP a réuni le comité de l'interconnexion et de l'accès.

12 juin

Jean-Ludovic Silicani, président de l'Autorité, est intervenu lors du Telco & Digital Forum, organisé par Les Echos, sur le mouvement de consolidation du secteur des télécoms.

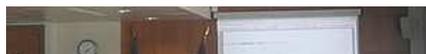
DU CÔTÉ DE LA RÉGULATION



NOUVELLES DES TÉLÉCOMS

Conférence de presse de l'ARCEP : vers une consolidation dynamique du secteur

A l'occasion de la publication de son [rapport d'activité 2013](#), l'ARCEP a organisé, mardi 24 juin, une conférence de presse. Le président de l'Autorité et les membres du collège sont revenus sur l'actualité du secteur et sur les principales évolutions du marché. Un marché contrasté, entre hausse des abonnements et des volumes, recul du chiffre d'affaires des opérateurs, et légère baisse de l'emploi (une tendance constatée depuis 15 ans due aux gains de productivité).



Après avoir rappelé la nécessité de stimuler le marché, en 2009, par l'entrée d'un quatrième opérateur, Jean-Ludovic Silicani a estimé qu'il s'agissait maintenant



d' « aller vers une consolidation dynamique » de ce marché tout en conservant les acquis. A cet effet, quatre pistes ont été présentées : permettre aux entreprises du secteur de poursuivre leur modernisation, rééquilibrer les paramètres prix et qualité de service dans le choix des utilisateurs, encourager la mutualisation là où elle est possible, et enfin, si nécessaire, aller vers une consolidation du marché. « L'ARCEP n'a pas de nombre d'or d'opérateurs ; ce qui est important, c'est le bon niveau d'animation concurrentielle », a réaffirmé le président.

Pour mesurer l'ampleur de la révolution technique à l'œuvre dans le secteur, Jacques Stern, membre du collège, a avancé trois explications majeures : le passage d'un modèle « téléphonie » à un modèle « internet » tout IP permettant des gains considérables, l'accroissement vertigineux des débits et l'émergence des terminaux intelligents. « Nous faisons face à un véritable changement de cycle qui explique largement, autant que l'arrivée de Free Mobile, les bouleversements du secteur », estime Jacques Stern.



« La voix devient une commodité », explique, de son côté, Philippe Distler, autre membre du collège et ancien directeur général de l'ARCEP, pour qui le principal défi des opérateurs est de transformer la croissance des volumes, notamment des données, en valeur. « La croissance massive des usages incite à être optimiste sur la capacité des opérateurs à augmenter leurs revenus ». « Avec le passage vers le très haut débit fixe, on assiste à un retour du fixe », explique-t-il aussi, assurant que la montée vers le très haut débit allait accélérer le besoin de convergence.

De nombreux autres sujets ont été abordés au cours du jeu de questions/réponses avec les journalistes : le niveau d'Ebitda nécessaire aux investissements des opérateurs, la possibilité ou non de dégrupper le câble, les attentes de l'ARCEP en matière de 5G, l'enquête de qualité de service mobile, l'extinction de l'itinérance de Free Mobile, la bande 700 MHz, l'extinction du cuivre, le déploiement du très haut débit fixe et la question du mix technologique dans ce déploiement. « L'objectif commun du Parlement, des gouvernements successifs et du régulateur, c'est le FttH partout, a déclaré Jean-Ludovic Silicani, car nous construisons le réseau de communication du 21ème siècle. Nous avons donc intérêt à construire le réseau le plus efficace possible et, s'il faut dépenser quelques milliards d'euros supplémentaires, faisons-le ».

« Il est presque aussi compliqué d'éteindre un réseau que d'en construire un », a constaté, de son côté, Benoit Loutrel, directeur général de l'ARCEP, en évoquant l'expérience d'extinction du réseau cuivre en cours à Palaiseau. « Ce travail d'entomologie va nous permettre de repérer tous les usages et toutes les difficultés avant d'éteindre le réseau de cuivre le moment venu ». Une expérience qui nourrira le débat au niveau national.

[La conférence de presse](#)

Le rapport public d'activité 2013 de l'ARCEP est disponible

Le **rapport d'activité 2013** de l'ARCEP a été rendu public, jeudi 24 juin 2014, à l'occasion de la conférence de presse.

Le rapport, d'environ 200 pages, comprend trois parties :

- l'Autorité : ses missions, son organisation, ses relations avec les pouvoirs publics et avec les acteurs économiques ;
- les grands chantiers de l'année 2013 : le passage du haut vers le très haut débit fixe, le démarrage de la 4G, le partage des infrastructures, le marché outre-mer ;
- les actions de l'Autorité visant au bon fonctionnement des marchés régulés : le marché postal, les chiffres clés du marché des communications électroniques, la régulation asymétrique, la gestion des ressources rares, la régulation technico-économique de l'internet, l'action en faveur des utilisateurs...



Nouveauté 2014, le rapport est accompagné d'une **synthèse d'une vingtaine de pages**, qui présente notamment les chiffres clés des deux secteurs régulés ainsi que des propositions d'évolutions législatives et réglementaires (créer un cadastre numérique, sécuriser la qualité des offres destinées aux entreprises, sécuriser le cachet postal, etc).

En cours de traduction, le rapport annuel sera bientôt disponible en anglais ; la synthèse le sera en anglais, espagnol, allemand et italien.

[Le rapport d'activité \(PDF\)](#)

[Le rapport d'activité version interactive](#)

[La synthèse \(PDF\)](#)

[La synthèse version interactive](#)

Qualité des services mobiles : publication des résultats 2014

Depuis 1997, l'ARCEP réalise périodiquement une enquête visant à évaluer la qualité des services mobiles en France métropolitaine. L'ARCEP a publié lundi 23 juin les résultats de sa 15ème enquête.

Ces enquêtes s'inscrivent dans le cadre des actions que mène l'ARCEP pour améliorer l'information des utilisateurs en matière de couverture et de qualité des services de communications électroniques. Au premier trimestre 2014, l'ARCEP a effectué une enquête portant sur les services mobiles des opérateurs Orange, Bouygues Telecom, SFR et Free Mobile, afin de comparer les services offerts aux utilisateurs par ces opérateurs. L'enquête s'appuie sur plus de 90 000 mesures réalisées sur le terrain, effectuées sur toute la métropole, dans les agglomérations urbaines mais aussi, pour la première fois, dans plusieurs centaines

de communes rurales.

Cette enquête montre des différences importantes de qualité de service 3G concernant la data, entre les quatre opérateurs de réseaux mobiles. Orange obtient les meilleurs résultats pour le service de téléphonie et pour la plupart des services de données. Il offre également les meilleurs débits du marché. Bouygues Telecom et SFR ont des résultats assez proches, moins bons que ceux d'Orange, mais avec un léger avantage à Bouygues Telecom. Free Mobile, dont le réseau 3G est en cours de déploiement, obtient des résultats sensiblement moins bons sur un grand nombre d'indicateurs. Globalement, les débits 3G continuent à augmenter fortement (à périmètre géographique comparable, les débits offerts en 3G par les opérateurs ont globalement augmenté d'environ 30% par rapport à l'enquête précédente) et les mesures 4G, effectuées pour la première fois à titre expérimental, montrent que la 4G permet de tripler les débits dans les zones couvertes.

[Le communiqué](#)

[Le rapport complet](#)

[La synthèse des résultats](#)

Qualité des services mobiles : l'ARCEP répond aux utilisateurs au cours d'un tchat

La qualité des services mobiles est évaluée chaque année par l'ARCEP depuis 1997. Ces enquêtes s'inscrivent dans le cadre des actions que mène l'Autorité pour améliorer l'information des consommateurs. Alors qu'elle vient de publier sa 15^{ème} enquête sur la qualité des services 3G et 4G en métropole, l'Autorité a invité les consommateurs à poser leurs questions sur ce sujet à ses experts Marie Pham, Séphane de Boysson et David Le Chenadec.



Ce sujet a suscité l'intérêt des consommateurs qui étaient 819 à participer au tchat en direct. Des questions les plus techniques (qualité de service et fréquences, obligations de couverture, méthodologie utilisée par l'ARCEP pour réaliser son enquête...), aux questions les plus « universelles » (qualité de service dans les transports en commun, choix entre les offres les moins chères et celles de meilleure qualité, ...), le tchat aura généré un total de 214 questions.

Les experts de l'ARCEP ont aussi pu éclaircir les notions de couverture (présence ou non du réseau en un point donné) et de qualité de service (reflétant les performances des services lorsque la couverture est présente), souvent confondues, la qualité ressentie étant un mélange des deux.

[La retranscription du tchat](#)

L'ARCEP adopte ses décisions de régulation des marchés du haut et du très haut débit fixe pour la période mi-2014 – mi-2017



Au terme d'un processus approfondi de consultation du secteur, de l'Autorité de la concurrence et de la Commission européenne, l'ARCEP a adopté les décisions d'analyse des marchés du haut et du très haut débit fixe pour le cycle mi-2014 – mi-2017.

Ces décisions définissent, pour les trois prochaines années, la régulation dite « asymétrique » - c'est-à-dire s'appliquant uniquement à Orange - des marchés du haut et du très haut débit fixe, dans l'ensemble de leurs composantes : offres de gros « généralistes » (c'est-à-dire visant à titre principal le grand public), et offres de gros spécifiques aux entreprises.

Avec ces nouvelles décisions, l'ARCEP se dote d'un cadre de régulation renouvelé, renforçant la mutualisation des infrastructures existantes pour diminuer les coûts de déploiement du très haut débit, mettant en place une série de mesures pour homogénéiser les services disponibles – notamment audiovisuels – sur DSL, sur l'ensemble du territoire, et adaptant la régulation des marchés entreprises à l'évolution de l'intensité concurrentielle.

[Le communiqué de presse](#)

Jean-Ludovic Silicani auditionné par le Sénat

Une semaine jour pour jour après son audition, le 18 juin, à l'Assemblée nationale, Jean-Ludovic Silicani était auditionné, mercredi 25 juin, par la Commission des affaires économiques du Sénat sur la consolidation du secteur des télécoms, la couverture du territoire en haut et très haut débit fixe et mobile et l'évolution du secteur postal.

« Nous nous sommes toujours battus pour imposer des obligations élevées aux opérateurs en matière d'aménagement du territoire » (obligations départementales et zone de déploiement prioritaire sur la 4G, qui n'existaient pas en 3G), a notamment rappelé le président de l'ARCEP en répondant à une question sur les risques de fracture numérique. « Les pouvoirs publics vont avoir des choix importants à faire sur une nouvelle bande mobile, la bande 700 MHz. Il faudra notamment réfléchir, en pesant les avantages et les inconvénients du modèle économique de déploiement, sur des obligations prioritaires d'aménagement du territoire, pour les attributions de fréquences dans cette bande 700 MHz ».

Jean-Ludovic Silicani a par ailleurs évoqué le modèle économique de La Poste, dont le plan stratégique "La Poste 2020 - Conquérir l'avenir" a été examiné en conseil d'administration jeudi. "Face à la baisse de trafic du courrier, le choix que va devoir faire La Poste - en accord avec son actionnaire qui est l'Etat - est simple à exposer et difficile à mettre en œuvre", a souligné le président de l'Autorité. « A partir du moment où les recettes baissent structurellement et que le développement du colis ne permet pas encore de se substituer à la baisse massive du courrier, il n'y a que deux choix possibles pour l'entreprise : soit réduire ses dépenses, ce qui signifie, dans une entreprise essentiellement de main d'œuvre comme La Poste, de réduire ses effectifs ; soit de trouver de nouvelles recettes, qui passent notamment, compte-tenu de la baisse des volumes, par une augmentation significative des tarifs. La bonne solution est sans doute un mélange des deux. Ce sont des choix difficiles compte tenu de l'attachement général à cette entreprise, que je partage, mais il faudra faire ce choix le mieux possible pour que La Poste

puisse continuer à se moderniser et à se développer selon un nouveau modèle économique ».

[Revoir l'audition au Sénat](#)

[Revoir l'audition à l'Assemblée nationale](#)

Mutualisation des réseaux mobiles : l'ARCEP est pour



Le 25 juin, Jean-Ludovic Silicani était l'invité d'Hedwige Chevillon - la grande prêtresse de l'information économique à la radio - dans *Le Grand Journal de l'Economie* sur BFM Business. Répondant à une question sur l'accord de mutualisation entre SFR et Bouygues Telecom, le président de l'Autorité a tenu à s'inscrire en faux par rapport à un article publié dans *Les Echos* le matin même : « L'ARCEP a toujours soutenu le principe de cet accord. C'est une bonne chose puisqu'il permet de déployer plus vite les réseaux mobiles dans des zones moins denses, donc moins rentables ».

[Revoir l'interview](#)

Analyse des marchés de la téléphonie fixe : avis favorable de l'Autorité de la concurrence au projet de l'ARCEP



L'Autorité de la concurrence a remis, le 20 juin 2014, un avis favorable sur le projet de décision d'analyse des marchés de la téléphonie fixe - couvrant les marchés de l'accès au service téléphonique et du départ d'appel en position déterminée - pour la période 2014 - 2017 (4ème cycle).

[L'avis de l'Autorité de la concurrence](#)

De nouvelles fréquences pour les faisceaux hertziens à haut débit



Les conditions d'utilisation de la bande de fréquences 24,5-26,5 GHz (26 GHz) par les faisceaux hertziens, ont été modifiées par une décision de l'Autorité en date du 25 mars 2014. Cette décision a été homologuée par la ministre chargée du numérique et publiée au Journal officiel le 18 juin 2014, permettant ainsi la mise en œuvre du plan de fréquences de la recommandation européenne n°T/R 13-02.

Cette évolution du cadre réglementaire est issue d'orientations prises par l'ARCEP en juillet 2012 à la suite d'une consultation publique portant sur l'évolution des utilisations de fréquences par les faisceaux hertziens. Ces modifications permettront de mettre à disposition des opérateurs un spectre radioélectrique plus large pour leurs liaisons d'infrastructure (2x896 MHz aujourd'hui, contre 2x196 MHz auparavant), ainsi que des canalisations élargies à 112 MHz (contre 56 MHz auparavant) leur permettant de faire face à l'augmentation générale des débits dans les réseaux.

[La décision](#)

[La recommandation n° T/R 13-02 \(annexe B\)](#)



COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'ARCEP sur le terrain : visite d'un déploiement FttH en appuis aériens dans la Loire

Les services de l'ARCEP se sont rendus le 20 juin dans la Loire pour une visite technique organisée par le Syndicat Intercommunal d'Énergies du département de la Loire (SIEL). Une part significative des déploiements FttH réalisés sur ce territoire par le SIEL s'appuie sur des infrastructures de génie civil aériennes. L'ARCEP a ainsi assisté, sur la commune de Bonson, au raccordement final d'un abonné FttH réalisé à partir d'appuis aériens (il s'agissait en l'occurrence de poteaux téléphoniques d'Orange). A cette occasion, des échanges ont eu lieu sur les modalités techniques attachées au déploiement sur ce type de génie civil.

Par ailleurs, l'ARCEP a visité le point de mutualisation desservant l'ensemble de la commune de Bonson, et a également pu observer le parcours d'un réseau public de collecte en fibre optique utilisant différents supports aériens, notamment les appuis moyenne tension du réseau de distribution d'électricité.



CONSOMMATEURS

Les tarifs de l'itinérance baissent à nouveau le 1er juillet dans l'Union européenne

Conformément aux dispositions du règlement européen sur l'itinérance internationale actuellement en vigueur, les tarifs régulés pour les appels passés et reçus, les SMS envoyés et les téléchargements de données au sein de l'Espace économique européen, (les 28 Etats-membres de l'UE ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège) baissent au 1er juillet.

Pour les clients métropolitains, les appels émis seront facturés 22,8 €/minute TTC, les appels reçus 6 c€/minute TTC, les SMS émis 7,2 c€/SMS TTC et les données mobiles 24 c€/Mo TTC. Ces plafonds tarifaires resteront en vigueur jusqu'au 30 juin 2016.

Ces plafonds tarifaires TTC sont légèrement inférieurs pour les clients des opérateurs ultramarins, du fait de taux de TVA différents en métropole et dans les différents départements d'outre-mer (TVA de 20% en métropole, 8,5% en Guadeloupe, Martinique et à La Réunion et 0% en Guyane, Mayotte, Saint Barthélemy, Saint-Martin et Saint Pierre et Miquelon).

[Communiqué de presse de la Commission européenne](#)



SECTEUR POSTAL

La réunion plénière du GREP s'est tenue cette semaine



La réunion plénière du groupe des régulateurs postaux en Europe (GREP) a eu lieu les 24 et 25 juin à Lisbonne. Le groupe a adopté trois documents, portant respectivement sur le calcul du coût net du service universel, la qualité de service et le traitement des réclamations et un état des lieux de la concurrence en Europe. Ces documents seront publiés sur le site web du GREP. Le 24 juin, un atelier a été consacré au programme de travail pour 2015.

[Le site du GREP](#)

L'ACTUALITÉ DU SECTEUR



EN FRANCE

Signature de l'accord définitif de rapprochement entre SFR et Numericable

Vivendi, Altice et Numericable ont annoncé avoir signé, le 20 juin, l'accord définitif de rapprochement entre SFR et Numericable. La réalisation de cet accord reste soumise à l'approbation de l'Autorité de la concurrence à laquelle l'accord devra être notifié. L'ARCEP rendra alors un avis à l'Autorité de la concurrence sur le projet. A cet effet, des auditions des principaux acteurs ont été organisées à l'ARCEP.

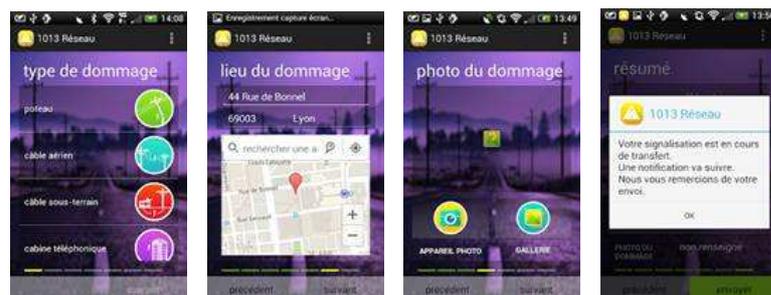
[Le communiqué de presse de Vivendi](#)

« 1013 Réseau » : un nouveau dispositif pour signaler des dégâts sur le génie civil et les équipements d'Orange

Orange a mis à la disposition de tous un site et une application pour smartphone permettant de signaler des dégâts survenus sur le génie civil ou les câbles de son réseau (câbles tombés à terre, poteaux endommagés, équipements techniques hors service ou vandalisés, cabines téléphoniques...). Ce dispositif permet également de se tenir au courant de l'évolution de la réparation. Sur l'application « 1013 réseau », il est ainsi possible de :

- signaler un dommage et le localiser sur une carte grâce à une géo-localisation automatique ;
- préciser l'adresse exacte et la nature du dégât observé ;
- envoyer une photo du dommage ;
- être tenu informé par Orange de sa prise en compte par les équipes techniques.

Ce dispositif sera sûrement très utile en cas de tempête pour recenser les incidents et organiser les interventions. Outre le grand public, l'ensemble des opérateurs en sont informés et sont invités à l'utiliser.



[Télécharger l'application sur Google Play](#)

[Télécharger l'application sur l'Apple Store](#)

« Souveraineté télécoms » : la formation aux métiers du très haut débit devient une priorité

[Accéder au service en ligne](#)


Selon une étude réalisée en début d'année par la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (ministère du travail et de l'emploi), 19 250 emplois (équivalent temps plein) pourraient être nécessaires pour assurer le déploiement et la maintenance de la fibre dans le bâti à l'horizon 2022. Un tel volume d'emplois nécessitera d'importants recrutements. La montée en compétence de cette main-d'œuvre nécessitera un important effort de formation.

Cet effort est considéré aujourd'hui par le Gouvernement comme une priorité dans le cadre de sa réflexion stratégique autour des 34 plans de reconquêtes industrielles présentés par le Président de la République, le 12 septembre 2013. Un de ces plans, baptisé « souveraineté télécoms », est tout particulièrement consacré au secteur des télécommunications. Il s'organise autour de différents types d'acteurs : des acteurs publics (ANSSI, BPI France, CGI...), des pôles de compétitivité, des industriels (Alcatel-Lucent, Airbus, ...), des opérateurs télécoms (Bouygues Télécom, Completel, Numericable, Free, Hub One, Orange), et des écoles et organismes de recherche (Inria, Télécom Paris Tech ou encore Novea).

Forte de son expérience en tant que centre de compétences dispensant une formation qualifiante de technicien réseaux et services THD, Novea, association installée à Mortain dans La Manche et labellisée « pôle d'excellence rurale », pilotera, dans le cadre de ce plan, une action spécifique de formation au très haut débit fixe en créant un réseau de centres de formation répartis sur l'ensemble du territoire, organisé autour d'un pôle national. L'objectif : accélérer la formation aux métiers de la fibre.

[En savoir plus](#)
[Interview de Marie-Françoise Dujarrier, directrice de Novea](#)


AFFAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

Etats-Unis : la Cour suprême juge inconstitutionnelle la fouille inopinée d'un téléphone portable



Dans un jugement du 25 juin 2014, la Cour suprême des Etats-Unis a décidé à l'unanimité que la fouille inopinée d'un téléphone portable par les policiers était contraire au 4ème amendement de la constitution. Pour procéder à ce type de fouille, la police devra désormais disposer d'un mandat. Les juges ont considéré que les téléphones portables véhiculaient un grand nombre d'informations et que la fouille débordait largement le périmètre du contrôle d'identité ou fouille corporelle, et constituait alors une violation des droits des citoyens.

[La décision de la Cour suprême](#)

ET AUSSI ...



ÉCOSYSTÈME NUMÉRIQUE

« United Color of Dissent » : quand l'art intègre l'espace public pour interroger les citoyens sur la société et la politique

Orkan Telhan et Mahir Yavuz, deux artistes turcs, ont créé une plate-forme multilingue de discussion interculturelle en temps réel intitulée "United Colors of Dissent".

Avez-vous confiance en l'avenir ? Pouvez-vous voyager librement hors de vos frontières ? Avez-vous vécu dans un autre pays ? Vous sentez-vous représenté par le Parlement de votre pays ? Autant de questions auxquelles ce projet propose aux habitants d'une même ville de répondre grâce à une application sur smartphone. Au-delà du sondage instantané qu'elle offre, un système de visualisation en temps réel permet d'afficher les profils socio-culturels des participants et de les inviter à dialoguer et à débattre sur leurs ressentis et leurs opinions.

[En savoir plus](#)


L'INTERVIEW

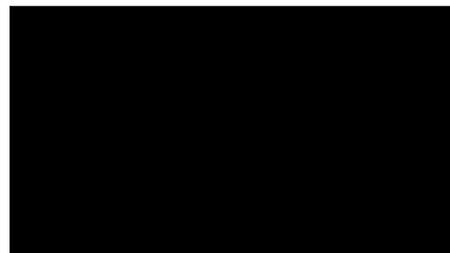
Financement du secteur des télécoms et rôle de la notation

Interview de Patrice Cochelin, Responsable Analytique Telecom & Technologie EMEA, et Xavier Buffon, Coordinateur Secteur Telecom EMEA,

Standard & Poors

76% des entreprises du secteur des télécoms ont une "perspective stable", a annoncé le 18 juin Standard & Poors (S&P) lors d'une conférence sur le secteur des télécoms en Europe. Cette annonce signifie que l'agence ne prévoit pas d'abaissement de la note moyenne de ces entreprises pour les 12 à 18 mois à venir. Autrement dit, que la qualité de crédit du secteur des télécoms et des câblo-opérateurs en Europe et au Moyen-Orient va se stabiliser en 2014 et 2015. Ces annonces coïncident, selon S&P, avec l'amélioration graduelle des perspectives économiques en Europe. Les opérateurs télécoms européens ont pâti de la crise des dettes souveraines, du frein sur le pouvoir d'achat des ménages et de l'impact, plus fort qu'attendu, de la concurrence dans le secteur - due à la guerre des prix dans le mobile -, impact toutefois minimisé par la bonne résistance du fixe. Mais cette stabilisation permet désormais aux acteurs d'envisager des refinancements à des taux intéressants et, malgré des croissances plutôt négatives en 2014-2015, une réduction de leur dette.

Que pense S&P du mouvement de consolidation du secteur des télécoms en France et en Europe ? Quelles sont ses prévisions sur le marché français, ainsi que les tendances de long terme ? Qu'est-ce que le travail d'une agence de notation ? Quel est l'impact de la notation sur les entreprises notées ? Existe-t-il une "bonne note" ? Réponses, en moins de 5 minutes, de Patrice Cochelin, Responsable Analytique Telecom & Technologie EMEA, et Xavier Buffon, Coordinateur Secteur Telecom EMEA, chez Standard & Poors.



Durée : 4 min 49
© ARCEP - juin 2014



ILS ONT DIT ...

« Nous anticipons une poursuite de la baisse du courrier au rythme de 6% par an. Ce qui, sans évolution des prix, aboutirait à une perte de 3 milliards de chiffre d'affaires. Il y a donc une nécessaire discussion avec l'autorité de régulation, en accord avec le gouvernement, sur les tarifs car si on veut un service universel postal de qualité, il doit être équilibré. Les Français, dont le budget annuel d'achat de timbres est de 30 euros, stable depuis plus de dix ans, savent que s'ils veulent conserver le service auquel ils sont attachés, la seule solution est d'augmenter les tarifs. C'est d'ailleurs ce qui a été fait, massivement et avant nous, par tous les autres pays. » Philippe Wahl, PDG du groupe La Poste, interviewé par les Echos le 26 juin.

Communiqué de presse de La Poste 



LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

8 milliards

Selon l'IDATE, le nombre de clients mobiles dans le monde pourrait dépasser le cap des 8 milliards fin 2018 (+21% par rapport à fin 2013).

Retrouvez toutes les lettres hebdomadaires précédentes [en cliquant ici](#).

Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
7, square Max Hymans - 75730 Paris Cedex 15
Téléphone : +33 1 40 47 70 00 - Télécopie : +33 1 40 47 71 98